|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMR 41/9115/2025 - Mexique - 10 mars 2025 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 047/24-1 |
| Abandon des poursuites contre des défenseures des droits humains | | |
| MEXIQUE | | |

En janvier 2025, le parquet général du Mexique a informé les défenseures des droits humains Ana Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti de l’abandon des poursuites engagées contre elles.

En 2016, du personnel du Bureau du procureur général adjoint pour les enquêtes spéciales sur le crime organisé (SEIDO) du procureur général du Mexique (PGR), qui porte désormais le nom de Bureau du procureur général spécialisé dans les affaires de crime organisé (FEMDO) du parquet général du Mexique (FGR), a illégalement soumis à une enquête et à une surveillance ciblée les défenseures des droits humains Ana Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti en raison de leur travail mené auprès de familles de migrant·e·s disparus à San Fernando, dans l'État du Tamaulipas. L’on ignore si l’enquête et la surveillance mises en place en 2016 se sont poursuivies jusqu’en 2024.

Dans le rapport intitulé Persecuted: Criminalization of Women Human Rights Defenders in Mexico qui a été publié en mai 2024, Amnesty International présente des informations montrant que le personnel du SEIDO du PGR a détourné des ressources affectées à l’enquête portant sur l’une des plus graves affaires de violations des droits humains, appelée «le massacre des tombes de San Fernando» ou «San Fernando II», pour soumettre à une surveillance ciblée Ana Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti. La surveillance à laquelle ont été soumises ces trois femmes incite à craindre qu’elles n’aient été prises pour cible en raison de leur travail en faveur des droits humains et de leurs critiques visant le gouvernement. En agissant de la sorte, l’État mexicain a violé les droits au respect de la vie privée, à la liberté d’expression, à la non-discrimination et à une procédure régulière, ainsi que le droit de défendre les droits fondamentaux.

En janvier 2025, le procureur général du Mexique a informé les défenseures des droits humains Ana Lorena Delgadillo, Marcela Turati et Mercedes Doretti de l’abandon des poursuites qui avaient été engagées contre elles pour des présomptions de crime organisé et d’enlèvement.

Nous pensons que la campagne publique demandant au parquet général d’abandonner toute enquête les visant en raison de leur travail de défense des droits humains a contribué à attirer l’attention sur leur situation et, par voie de conséquence, à ce résultat positif.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**